

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-07-31-2a

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le 31 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT (arrivée à 18H40), Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU.

Procurations :

*Jean-Luc PRADES donne procuration à Muriel PRADES,
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne procuration à Sandrine MAZARS,
Carl COIGNARD donne procuration à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,
Jean-Luc LENOIR donne procuration à Pascal VIVIANI,
Yvon MARTIN donne procuration à Elisabeth CERNEAU.*

Objet : Décision Modificative n°2 du budget principal de la Commune.

En cours d'année, il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif à la réalité des informations financières. Aussi, le Conseil Municipal est appelé à voter des décisions modificatives.

Il convient aujourd'hui de réajuster les crédits votés au Budget Primitif 2025 suite notamment à l'attribution d'une subvention et à l'inscription de travaux de rénovation du mur du cimetière.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 Article 611 « Contrats prestation de services »	- 7 500 €
Chapitre 011 Article 6231 « Annonces et insertions »	+ 3 500 €
Chapitre 011 Article 62268 « Honoraires »	+ 4 000 €
Chapitre 65 Article 65748 « Subventions de fonctionnement »	- 30 000 €

Chapitre 023 Article 023 « Virement à la section d'investissement » + 30 000 €

TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 0 €

Dépenses d'Investissement :

Op. 821 Article 2031 « Construction cantine » + 53 800 €

Op. 825 Article 2315 « Création d'un Pumptrack » + 40 000 €

Op. 928 Article 21351 « Rénovation de bâtiments communaux » + 61 200 €

TOTAL Dépenses d'investissement : + 155 000 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 021 Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » + 30 000 €

Op. 952 Article 13151 « Subvention du Groupement de Communes à
Fiscalité Propre de rattachement » + 125 000 €

TOTAL Recettes d'Investissement : + 155 000 €

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2025 de la commune voté le 8 avril 2025,

VU la Décision Modificative n°1 du budget de la commune votée le 22 mai 2025,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour / 6 Abstentions),

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice comme susvisé.
- **DIT** que le montant des inscriptions prévues au Budget de l'exercice tiendra compte de ces modifications.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

**Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS**

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

07/08/2025
07/08/2025